



Municipalité de Saint-Côme  
1673, 55<sup>e</sup> rue  
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue le vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2023 à **16h00 à la salle Aubergine**. L'avis de convocation a été signifié par monsieur le maire le 29 août. Étaient présents :

**Martin Bordeleau, maire**  
**Jean-Pierre Picard, conseiller siège no 1 - absent**  
**Vanessa Leclerc, conseillère siège no 2**  
**Mario Baillargeon, conseiller siège no 3**  
**Karen Mc Gurrin, conseillère siège no 4 - absente**  
**Chanel Fortin, conseillère siège no 5**  
**Michel Venne, conseiller siège no 6**

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Martin Bordeleau, maire.  
Marie-Claude Couture, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Préambule : À moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire, après vérification, déclare l'assemblée ouverte.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Octroi de contrat – Tamisage sable
4. Festival vélo montagne – Présence de Premiers répondants et de pompiers
5. Acquisition ponceau – rue des Skieurs
6. Octroi de contrat – Réfection de trottoirs
7. Période de questions
8. Levée de l'assemblée

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame la conseillère Chanel Fortin  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Baillargeon  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**Résolution numéro 472-2023-09**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté

**3. OCTROI DE CONTRAT – TAMISAGE DU SABLE**

**CONSIDÉRANT** les soumissions reçues pour le tamisage du sable hivernal;

- Groupe 769 : 3,95 \$ la tonne
- Généreux Construction inc. : 4,15 \$ la tonne



**Municipalité de Saint-Côme**  
1673, 55<sup>e</sup> rue  
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



**CONSIDÉRANT** que les soumissionnaires devaient fournir l'attestation de Revenu Québec permettant de s'assurer que l'entrepreneur peut obtenir un contrat de la Municipalité de Saint-Côme;

**CONSIDÉRANT** que Groupe 769 n'a pas délivré l'attestation avant la date prévue;

**PAR CONSÉQUENT,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne  
Appuyé par madame la conseillère Chanel Fortin  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**Résolution numéro 473-2023-09**

**D'OCTROYER** le mandat à Généreux construction inc. pour un montant de 4,15 \$ la tonne et une quantité entre 10 000 tonnes et 12 000 tonnes, selon le matériel disponible à la carrière municipale.

Adopté

**4. FESTIVAL VÉLO MONTAGNE – PRÉSENCE DE PREMIERS RÉPONDANTS ET DE POMPIERS**

**CONSIDÉRANT** le festival Vélo Montagne organisé par Ascension Sports sur la 106<sup>e</sup> Avenue, soit le stationnement de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT** la demande, par les organisateurs, que les équipements de sécurité de la Municipalité ainsi que des premiers répondants soient sur place lors de l'évènement;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité accepte, pour cette année, d'être sur place gratuitement;

**PAR CONSÉQUENT,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Baillargeon  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**Résolution numéro 474-2023-09**

**QUE** pour l'édition 2023, les équipements et les premiers répondants soient présents lors du festival Vélo de Montagne, et ce, gratuitement.

Adopté

**5. ACQUISITION PONCEAU – RUE DES SKIEURS**

**CONSIDÉRANT** qu'un ponceau sur la rue des Skieurs doit être installé et que le calcul de débit a été fait;

**CONSIDÉRANT** les soumissions reçues (prix excluant les taxes et les frais de transport) :

Quincaillerie Hervé Larochelle : 31 752,95 \$  
EMCO Corporation : 49 000 \$



Municipalité de Saint-Côme  
1673, 55<sup>e</sup> rue  
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



### PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Baillargeon  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

#### Résolution numéro 475-2023-09

**QUE** la Municipalité de Saint-Côme donne le mandat d'acquisition du ponceau à Quincaillerie Hervé Larochelle au montant de 31 752,95 \$ excluant les taxes et les frais de transport.

**QUE** le montant soit payé par le règlement de voirie prévu à cet effet.

Adopté

### 6. OCTROI DE CONTRAT – RÉFECTION DES TROTTOIRS

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a trouvé une entreprise disponible pour réaliser les corrections majeures aux sections de trottoirs qui sont à refaire;

**CONSIDÉRANT** que les prix sont comparables à ceux soumis en 2022 par Généreux construction;

**CONSIDÉRANT** le prix soumis de 82 290 \$ plus les taxes applicables pour :

- 188 mètres carrés de trottoir monolithé
- 106 mètres carrés epaiss add. Entrée charretière
- Réfection de pavage
- 35 mètres carrés de rampe d'accès pour personne à mobilité réduite

### PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par madame la conseillère Chanel Fortin  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

#### Résolution numéro 476-2023-09

**QUE** la Municipalité de Saint-Côme octroie le contrat de réfection de trottoir à Transelec Common inc au coût total de 82 290 \$ plus les taxes applicables.

**QUE** le paiement soit fait par le règlement d'emprunt prévu à cet effet, soit le 660-2021.

**QUE** le montant additionnel soit pris à même le fonds général.

Adopté

### 7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

### 8. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Chanel Fortin  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne



**Municipalité de Saint-Côme**  
1673, 55<sup>e</sup> rue  
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



Et résolu à l'unanimité des conseillers :

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**Résolution numéro 477-2023-09**

**QUE** la séance soit et est levée.

Adopté

---

Martin Bordeleau  
Maire

---

Marie-Claude Couture  
Directrice générale et greffière-trésorière